

# INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET ÉLUS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

*entretien avec Christian Proust et Hubert Belz*

*Les élus des collectivités territoriales sont directement concernés par l'insertion par l'activité économique. Christian Proust, Président du Conseil Général du Territoire de Belfort, et Hubert Belz, Adjoint au Maire de Belfort (1), analysent leur action présente et indiquent des priorités pour l'avenir.*

**Economie & Humanisme** : *Dans la lutte contre l'exclusion sociale, quelle importance donnez-vous à l'insertion par l'activité économique et pourquoi ?*

**Christian Proust** : Elle a une place centrale pour une double raison. D'abord parce que le travail n'est pas seulement l'étape ultime mais la condition essentielle de l'insertion. L'accompagnement social n'a pas d'autre but que cet accès au travail. Même si aujourd'hui le travail doit être civilisé, il est encore la meilleure façon d'organiser le lien social. Le travail est le contre-don de la modernité.

Une seconde raison tient au fait que l'insertion par l'activité économique met l'accent sur les parcours, les trajectoires et les spécificités des personnes. Elle oblige à un regard sur les individus, dans leurs singularités et leurs capacités propres. Les théories de l'insertion par les activités et non par le travail, avec par exemple une allocation universelle, sont des utopies apparemment généreuses, mais qui nient finalement l'égalité fondamentale de chacun et le fait qu'on ne peut regarder quelqu'un sans considérer ce qu'il peut apporter aux autres.

**Hubert Belz** : L'insertion sociale passe par l'intégration professionnelle ; c'est ce que permettent les SIAE. Ces structures sont d'autant plus nécessaires que beaucoup de personnes en insertion cumulent les difficultés : manque d'expérience, de formation, isolement, endettement, problèmes de santé... Elles ont besoin d'un soutien personnalisé, parfois d'un appui psychologique, et doivent être aidées pour assumer des problèmes personnels souvent très lourds qui rendent difficile leur accès à l'emploi.

**E. H.** : *Quelles sont les principales limites que vous percevez dans l'IAE et les dispositifs actuellement mis en place ?*

**C. P.** : Pour l'essentiel, les limites tiennent aux insuffisances de l'économie et à la manière dont la société est actuellement organisée. Dans les périodes, comme nous venons d'en traverser une, de besoin de main d'œuvre, le dispositif de l'IAE s'est ressourcé à partir des possibilités effectives de placements en entreprises.

(1) Le Territoire de Belfort bénéficie d'une expérience innovante.

Dans cette période on a pu vérifier combien la notion « d'employabilité » a énormément évolué, qu'elle est une notion finalement très idéologique.

Une deuxième limite de l'IAE est la capacité des travailleurs sociaux et des acteurs de l'insertion à parvenir à articuler la situation individuelle des personnes, leurs compétences et leur valorisation sur le marché. Dans une certaine mesure, l'IAE peut donner un faux confort au travail social. Il ne saurait en effet être question de nouveaux « Ateliers Nationaux ». On risque d'autant plus d'oublier la réalité de l'économie qu'on va vers des difficultés plus grandes pour une sortie vers l'emploi en entreprise. Ce serait un piège que d'admettre qu'il n'y a plus de solution pour certaines personnes dans le cadre de l'économie telle qu'elle est. On ne peut isoler l'IAE de l'activité générale de l'économie, du fonctionnement de l'intérim, du travail précaire, du temps partiel imposé... Avec la MIFE (2), on œuvre pour une vision globale des choses, sinon on aboutit à une fragmentation et donc à une impuissance du dispositif.

**H. B. :** Pour les publics en très grande difficulté, les réponses adaptées sont réduites, que ce soit du côté des entreprises ou du côté des SIAE. En 2000-2001, la demande de main d'œuvre était forte et une part du public a pu trouver des embauches en entreprises. Les SIAE ont alors accueilli des personnes comparativement en plus grandes difficultés. Au retournement de conjoncture, une part importante des personnes recrutées ont perdu leur emploi (3).

Une autre limite tient à l'équilibre permanent à tenir, surtout pour les entreprises d'insertion, entre les équilibres financiers et la fonction sociale. Il arrive que les collectivités locales soient contraintes d'apporter des financements complémentaires conséquents. Nous avons besoin d'une évaluation qui mesure la pertinence et l'efficacité des concours publics. Il faut ajouter que les fonds européens sont versés avec des retards considérables. Dès lors, à Belfort, ce sont les collectivités locales qui assurent les avances de trésorerie, ce qui est un frein pour d'autres actions d'insertion. Ce problème est national et appelle une réponse nationale.

**E. H. :** *Qu'est-ce que votre collectivité n'a pas encore suffisamment réalisé et quels projets devrait-elle, selon vous, faire aboutir ?*

**C. P. :** Avant de parler de projets, il faut d'abord être conscients de cette énorme révolution qu'a été le RMI. Jusque là, la réalité massive de l'exclusion demeurait une inconnue. Même si les structures ont été réactives, il a fallu dix ans pour prendre en compte la violence de ce rapport à l'exclusion massive. Ceci étant, trois directions méritent d'être davantage explorées. D'abord parvenir, sur le territoire, à une vision stratégique partagée en matière économique. Il faut arriver à créer entre les milieux économiques, les syndicats, les collectivités locales une

(2) La Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi, implantée à Belfort depuis 1999, réunit en un seul lieu, selon une organisation coordonnée, tous les services utiles au demandeur d'emploi, ou au jeune en difficulté, pour son orientation professionnelle.

(3) Autre difficulté : lorsque la situation du secteur du BTP devient difficile, ses entreprises peuvent considérer les structures d'insertion comme des concurrents. Or l'objectif de l'I.A.E. est de conduire aux emplois en entreprise.



meilleure appréhension des possibles. Nous devons sortir d'une vision seulement quantitative de l'insertion économique, mieux en percevoir l'intérêt pour les uns et les autres et davantage réfléchir ensemble sur les conditions de sa réussite.

La seconde direction est l'organisation du travail. On s'est polarisé sur la performance de chacun, ce qui a conduit à une pression de plus en plus forte sur les salariés. Il faudrait davantage mettre l'accent sur la performance collective. Il revient sans doute à la fonction publique, qui échappe à la pression de la concurrence, de faire la preuve que l'efficacité globale peut s'obtenir sans pression insupportable pour les salariés. La performance globale est autre chose, et beaucoup plus, que la somme des performances individuelles. Pour des publics éloignés de l'emploi, cela est essentiel. Ces publics pourront trouver leur place dans la mesure où l'organisation pourra intégrer un spectre plus large de compétences. Il nous faut sortir de ces organisations frustes qui ont, du coup, besoin d'individus hyper-compétents.

Un troisième axe à explorer concerne la qualification des personnels. Dans les années de sous-emploi, des potentiels n'ont pas été exploités, des compétences internes à l'entreprise ou à l'organisation n'ont pas été assez explorées. Il faudrait être capable de mieux évaluer la contribution possible de chacun à une dynamique de travail. Les gens sont capables de faire plus que ce qu'ils font et cela sans subir un stress qu'ils ne peuvent gérer.

**H. B. :** L'effort de la ville de Belfort est déjà conséquent ; parfois elle doit anticiper sur des efforts qui relèveraient de l'État (4). D'autre part, dans le fort travail partenarial qui est le nôtre, entre collectivités et services publics, structures d'insertion, organismes de formation, il se vit beaucoup de choses très positives, mais qui peuvent encore être développées. Le grand projet de ville Belfort-Montbéliard devrait permettre plus de collaborations. La vision à privilégier est celle d'une « aire urbaine d'insertion ».

Nous devons adapter le dispositif de l'IAE aux caractéristiques du bassin d'emploi qui compte beaucoup d'emplois industriels et de services, alors que les structures d'insertion se sont surtout développées dans le secteur du BTP. Des efforts sont à faire du côté des SIAE, mais aussi des entreprises. Il faut favoriser, par le biais de l'intérim d'insertion, le contact avec les réalités industrielles. Une voie serait d'avoir de la sous-traitance partenariale avec les entreprises. Nous avons aussi des efforts de formation à faire en partenariat ; il y a des possibilités (5).

**E. H. :** *Dans votre action auprès des partenaires économiques, est-ce que justement vous parvenez à faire valoir la dimension de l'insertion par l'activité économique ?*

**H. B. :** C'est une préoccupation constante. Le champ de la délégation de l'adjoint au maire chargé de l'insertion professionnelle est significatif d'une volonté politique (6). En fait, les relations avec les entreprises devraient être beaucoup plus développées.

(4) Par exemple, la mise en place d'une aide psychologique personnalisée pour des publics en grande difficulté.

(5) Peugeot, par exemple, a recruté avec la collaboration du PLIE et de la MIFE.

(6) « Adjoint au Maire chargé du développement économique, de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de la formation continue. »

Par le biais de la MIFE et de l'ensemble des structures qu'elle regroupe, on cherche à apporter une réponse aussi complète que possible aux citoyens en difficulté, mais on veut aussi favoriser un lien plus étroit entre l'insertion et le monde économique, par exemple à travers le partenariat avec l'ANPE dans le cadre du PLIE. Il nous faut beaucoup avancer pour mieux connaître les besoins des entreprises en ressources humaines. Réciproquement, nous avons à sensibiliser les entreprises aux problématiques des parcours d'insertion qui cherchent à conduire les personnes aux portes de l'entreprise. De ce point de vue, les chambres consulaires ont un rôle important à jouer. Elles participent d'ailleurs au PLIE.

**C. P. :** En tant qu'hommes, les employeurs peuvent être sensibles à l'insertion, mais comme managers ils sont pris dans des systèmes de contraintes et n'ont pas d'autonomie. Aucun chef d'entreprise ne peut structurer sa stratégie sur cette problématique de l'insertion. Ce ne peut être qu'une implication personnelle, un service à la marge. En revanche, des prises de conscience peuvent se faire au fil du temps. Le BTP a ainsi découvert que le secteur de l'insertion n'était pas un concurrent, mais qu'il jouait un rôle comparable à celui de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Pour articuler le secteur social avec le monde de l'économie, nous avons jusqu'à présent plus réfléchi à ce qui est possible qu'à ce qui serait souhaitable et utile. Désormais nous allons probablement privilégier l'industrie et les services. Il nous faut dépasser une vision sans doute trop restrictive des capacités et des compétences des exclus.

**E. H. :** *Comme employeurs, quelles responsabilités vous reconnaissez-vous vis-à-vis de l'IAE ?*

**C. P. :** Notre objectif est de parvenir à un juste équilibre entre les qualifications nécessaires à chacun des emplois et celles mises en œuvre. De ce point de vue, nous avons besoin d'organisations qui soient formatrices. Une fois que quelqu'un est embauché, le problème n'est pas réglé. Tout au long de sa vie professionnelle, il faut lui donner les moyens de se mettre en situation performante.

**H. B. :** Nous participons aux perspectives de l'insertion par l'économique de diverses manières. Directement par le biais d'emplois CES, mais aussi indirectement à travers la commande publique et les marchés passés avec les structures d'insertion. Par exemple, des chantiers de rénovation et d'embellissement du patrimoine municipal, conduits par quatre SIAE, emploient une soixantaine de jeunes des quartiers pendant la période estivale. Une convention avec les SIAE identifie clairement les buts et modalités de cette opération.

*Propos recueillis par* **Claude Royon**